

**NI PAUVRE
NI SOUMIS**

HANDICAP, MALADIE INVALIDANTE : L'URGENCE D'UN REVENU D'EXISTENCE !

COMMUNIQUE DE PRESSE

Création du collectif local des Bouches du Rhône "Ni pauvre, ni soumis"

Le 3 juin 2008, nos associations se sont retrouvées et ont décidé la création d'un collectif local "Ni pauvre, ni soumis" afin de poursuivre et amplifier la mobilisation.

En effet deux mois après la mobilisation du 29 mars qui a réuni 35 000 personnes à Paris, nous avons décidé d'agir localement et de nous organiser afin de nous faire entendre. Renvoyées à la conférence nationale du handicap le 10 juin, nos associations n'entendent pas de se faire oublier.

La situation est à la fois simple et dramatique et appelle des réponses rapides et concrètes.

Nous sommes tous concernés car c'est d'un modèle de société dont il s'agit. Soit donner à chacun, quelle que soit sa situation, sa place de citoyen telle qu'elle est posée par la loi de février 2005 ou exclure, marginaliser et précariser tous ceux qui, du fait du handicap ou de maladie invalidante, ne peuvent pas ou plus travailler

40 ans après mai 68, le progrès social semble loin quand ces personnes sont condamnées à vivre toute leur vie sous le seuil de pauvreté.

C'est pourquoi, nous demandons :
Dès maintenant

- la revalorisation de 5% de toutes les allocations et pensions l'AAH pension d'invalidité, allocation supplémentaire d'invalidité, minimum vieillesse ainsi que rentes d'accident du travail et de maladies professionnelles.
- l'assouplissement des critères d'accès au complément de ressources pour toutes les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante qui ne peuvent pas ou plus travailler et qui ont des ressources inférieures ou égales au montant de la garantie de ressources des personnes handicapées (GRPH) c'est-à-dire 800 €.
- favoriser l'accès réel et effectif aux soins pour tous en ouvrant le bénéfice de la CMU complémentaire à toutes les personnes en dessous du seuil de pauvreté
- suppression des franchises médicales.

Au 1er janvier 2009 :

- créer un revenu d'existence égal ou moins au montant du SMIC brut et indexé sur celui-ci, assorti de cotisations sociales et soumis à l'impôt, pour toutes les personnes incapables de travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie invalidante, quel que soit leur âge, qu'elles aient cotisé ou non.
- permettre un cumul de ce revenu de remplacement avec un revenu professionnel – selon le principe du revenu de solidarité active (RSA) – pour toutes les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante garantissant ainsi un revenu supérieur au SMIC brut.

Les premiers membres du collectif des Bouches du Rhône
www.nipauvrenisoumis.org

AIDES - Association de lutte contre le VIH-SIDA et les hépatites

AFTC - Association des Familles de Traumatisés Crâniens

APF - Association des Paralysés de France

ALUSSA - Association de Lutte contre la Spondylarthropathies Associées

ASSOCIATION LES FAUVETTES - Association pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap intellectuel

CDPHPA - Comité Départemental des Personnes Handicapées Parents et Amis

CHOISIR SA VIE - Etre et vivre avec son handicap

CHIENS GUIDES AVEUGLES - Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides Aveugles

HANDITOIT - Accès au logement adapté et autonome des personnes handicapées

Contacts presse :

AIDES - Dalila MEKHALFA : 04 91 14 05 24 dmekhalfa@aides@paca.org

AFTC - Chantal MOINAUX : 04 86 68 86 45 chantal.moinaux@traumacranien.org

APF - Mireille FOUQUEAU : 04 91 79 99 99 mireille.fouqueau@apf.asso.fr

ALUSSA - Blaga FTENGER : 04 91 40 54 48 alussa@alussa.org

Association Les Fauvettes - Marc TERPANT : 06 21 14 19 72 assolessfauvettes@hotmail.fr

CDPHPA - Monique DURAND : 04 91 13 19 35 monique.durand@mutuelles-de-provence.com

CHOISIR SA VIE : Yvette BOYER : 09 50 69 73 57 contact@choisirsavie13.fr

CHIENS GUIDES AVEUGLES : 06 85 57 70 33 chiensguides13@wanadoo.fr

HANDITOIT : Armand BENICHOU : 06 22 70 48 46 bs.armand@free.fr